



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut d'aidant des parents d'enfant décédé

Question écrite n° 32757

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des parents qui se sont occupés de leur enfant en situation de handicap, après la mort de ce dernier. En effet, leur statut d'aidant familial, et donc les indemnités y afférant, cessent à la fin du mois du décès. Alors que ces parents ont consacré des années à s'occuper de leur enfant, en sacrifiant leur vie professionnelle, il leur est difficile de rebondir professionnellement aussi peu de temps après le décès de leur enfant. Il vient donc lui demander ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour mieux accompagner ces parents.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32757

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6793

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)